



# Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses  
2000-2001

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

## Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

**Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement** présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

**Partie II – Le Budget principal des dépenses** étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

**Partie III – Le Plan de dépenses du ministère** est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)  
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943  
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2001-III-20

ISBN 0-660-61159-7

# **Ministère de la Justice**

**Budget des dépenses  
2000-2001**

**Rapport sur les plans et les  
priorités**

Approuvé

---

A. Anne McLellan  
Ministre de la Justice et procureure générale du  
Canada



# TABLE DES MATIÈRES

<b>Section I : Message de la Ministre</b> .....	<b>3</b>
<b>Section II : Vue d'ensemble du Ministère</b> .....	<b>5</b>
A. Mandat, rôles et responsabilités .....	5
Structure organisationnelle .....	6
B. Objectif .....	6
C. Facteurs externes influant sur le Ministère .....	7
D. Dépenses prévues du Ministère .....	10
<b>Section III : Plans, résultats et ressources</b> .....	<b>11</b>
Secteur d'activité Services gouvernementaux au client .....	11
A. Dépenses prévues (en millions de dollars) et équivalents temps plein (ÉTP) .....	11
B. Objectif du secteur d'activité Services gouvernementaux au client .....	11
C. Description .....	12
D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes du secteur d'activité Services gouvernementaux au client .....	13
Secteur d'activité Droit et orientation .....	22
A. Dépenses prévues (en millions de dollars) et équivalents temps plein (ÉTP) .....	22
B. Objectif du secteur d'activité Droit et orientation .....	22
C. Description .....	22
D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes du secteur d'activité Droit et orientation .....	24
Secteur d'activité Administration .....	36
A. Dépenses prévues (en millions de dollars) et équivalents temps plein (ÉTP) .....	36
B. Objectif du secteur d'activité Administration .....	36
C. Description .....	36
D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes du secteur d'activité Administration .....	37
<b>Section IV : Initiatives horizontales</b> .....	<b>43</b>
Tableau de la Stratégie de développement durable (SDD) .....	43
<b>Section V : Renseignements financiers</b> .....	<b>45</b>
Tableau 5.1 : Sommaire des paiements de transfert .....	45
Tableau 5.2 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles.....	46
Tableau 5.3 : Coût net du programme d'administration de la justice pour 2000-2001 ..	46
<b>Section VI : Autres renseignements</b> .....	<b>47</b>
Tableau 6.1 : Lois appliquées par le ministère de la Justice .....	47
Tableau 6.2 : Références .....	48
<b>Index</b> .....	<b>51</b>



## **Section I : Message de la Ministre**

Notre système de justice fort et stable est le fondement de la réputation de nation de liberté et de justice sociale du Canada. Les valeurs canadiennes comme le respect de la démocratie, la diversité, les droits de la personne et la primauté du droit sont toutes reflétées dans notre système de justice, lequel joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.

En tant que ministre de la Justice et procureure générale du Canada, ma priorité est de veiller à ce que le système de justice canadien continue d'être attentif aux valeurs canadiennes et qu'il évolue de manière à accroître la confiance qu'il inspire aux Canadiens. À cette fin, je suis heureuse de présenter le Rapport sur les plans et les priorités du Ministère pour 2000-2001.

Le Rapport expose en détail comment les politiques, la législation et les programmes continueront d'être élaborés dans des domaines qui intéressent tout particulièrement les Canadiens. Des initiatives qui répondent directement aux préoccupations des Canadiens concernant la sécurité personnelle et la protection de la famille, notamment la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, et la nécessité de renforcer les initiatives en matière de prévention du crime dans les collectivités canadiennes et d'accroître le rôle des victimes dans le système de justice demeureront au premier plan.

Sur le plan national et international, des mesures seront prises en matière de législation et de poursuites pour lutter contre le problème grandissant du crime organisé et de la criminalité transnationale.

Le respect de la diversité canadienne caractérise le travail du Ministère. Celui-ci continuera, dans l'élaboration des initiatives, à accorder une grande attention aux questions spécifiques aux sexes et aux processus communautaires de la justice applicable aux Autochtones. De vastes consultations avec des Canadiens de tous les horizons et de tous les milieux contribueront à l'élaboration des politiques, des lois et des programmes en la renforçant.

Avec l'arrivée du 21<sup>e</sup> siècle, le ministère de la Justice du Canada cherche des façons de travailler plus efficacement. Je suis sûre que nous continuerons de fournir rapidement et de manière rentable des conseils et des services juridiques de grande qualité aux ministères et organismes fédéraux et, en bout de ligne, aux Canadiens que nous servons.

La ministre de la Justice et procureure générale du Canada,

A. Anne McLellan

## DÉCLARATION DE LA DIRECTION

### *Rapport sur les plans et les priorités de 2000-2001*

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2000-2001 du ministère de la Justice.

À ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

\_\_\_\_\_  
Morris Rosenberg  
Sous-ministre

\_\_\_\_\_  
Date :

## Section II : Vue d'ensemble du Ministère

### A. Mandat, rôles et responsabilités

Le travail du Ministère reflète les devoirs du Ministre dans son double rôle de procureur général du Canada et de ministre de la Justice.

Le procureur général défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Cela implique la fourniture de conseils et de services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, de même que la réglementation et la conduite de litiges. Dans les provinces, le procureur général intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, à l'exception du *Code criminel*, et dans les territoires, il intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, y compris le *Code criminel*.

Le rôle de ministre de la Justice s'exerce principalement à l'égard des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement du Ministre. En outre, celui-ci est responsable en général des politiques fédérales relatives à l'administration de la justice, exception faite de celles qui portent sur les services de police, les services correctionnels et les libérations conditionnelles.

Le ministre de la Justice assume en totalité ou en partie la responsabilité :

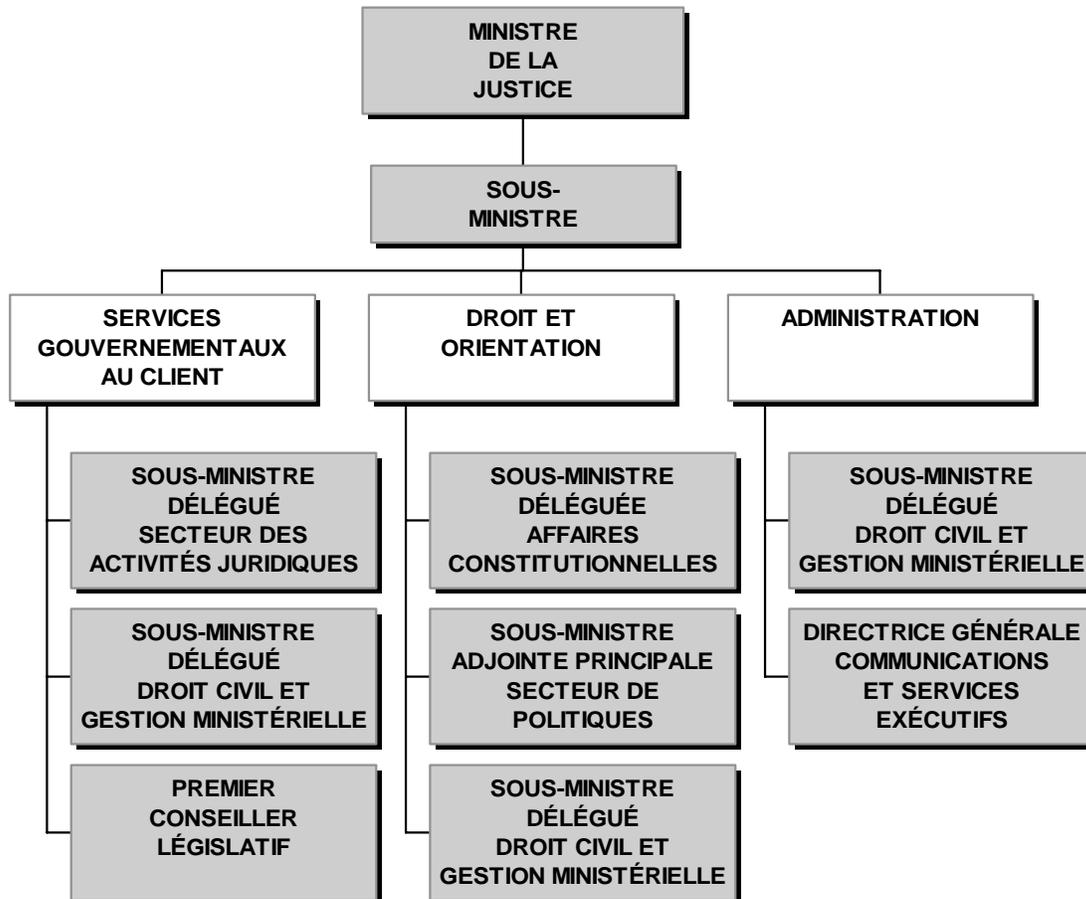
- de la politique sur :
  - √ la justice pénale,
  - √ les droits de la personne,
  - √ le droit de la famille et les jeunes,
  - √ le droit administratif,
  - √ la justice applicable aux Autochtones,
  - √ l'accès à l'information et le respect de la vie privée,
  - √ les langues officielles,
  - √ le mandat du gouvernement touchant les tribunaux et les juges;
- de la participation du Canada aux activités des organisations internationales visant le développement du droit international privé et l'unification du droit privé.

En outre, le Ministre est chargé :

- de la réalisation des objectifs de la politique à l'aide de programmes et de services;
- des questions touchant l'accessibilité au système de justice l'équité de celui-ci;
- des mécanismes juridiques utilisés par les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement;
- de la rédaction de projets de loi et de règlements du gouvernement;
- de l'examen des règlements;
- de veiller à ce que les lois et les règlements du gouvernement soient conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés* et aux autres politiques et lois du gouvernement.

## Structure organisationnelle

Le diagramme qui suit montre les postes de gestion de niveau supérieur responsables des trois secteurs d'activité du ministère de la Justice.



## B. Objectif

Le ministère de la Justice a pour objectif :

- de fournir au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux d'excellents services juridiques;
- de superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale;
- de mettre en œuvre, dans ce contexte, des politiques et des programmes afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi dotée d'un système de justice accessible, efficace et équitable.

## **C. Facteurs externes influant sur le Ministère**

### **Évolution de l'environnement social**

Les changements rapides qui surviennent sur le plan démographique, social, culturel, économique et technologique, de même que la mondialisation, exercent tous des pressions sur le système de justice canadien. Les nouvelles technologies, notamment en matière biotechnologique et dans le domaine de l'information, posent de nouveaux problèmes et apportent des dimensions nouvelles aux anciennes questions qui continuent d'intéresser les Canadiens.

Sur un autre plan, la composition et les valeurs de la population canadienne étant de plus en plus diversifiées, il faut modifier les lois et le système de justice pour faire en sorte qu'ils correspondent à ces valeurs et aux besoins d'une société moderne.

### **Mondialisation**

La mondialisation est en train de créer un monde sans frontières dans lequel les questions qui étaient autrefois purement nationales doivent de plus en plus être traitées au niveau international. Le Canada doit donc participer directement aux efforts internationaux de conception d'instruments de défense des droits de la personne et de justice pénale, et d'accroissement de la coopération économique, pour ne nommer que ceux-là. Parallèlement, il faut combattre la criminalité transnationale, qui va du trafic illicite des stupéfiants aux crimes liés à la technologie en passant par le terrorisme, au moyen de solutions internationales.

Le ministère de la Justice est appelé, dans le cadre du mandat qui lui est conféré, à jouer un rôle actif et accru d'administrateur dans le domaine de la justice internationale et des affaires juridiques, principalement en créant des relations de travail continues avec des partenaires internationaux, en participant davantage à un cercle grandissant de tribunes internationales, en apportant une contribution directe et pratique à la jurisprudence internationale, en mettant en œuvre au Canada les textes et conventions internationaux, et en coopérant directement avec les autres pays de manière bilatérale et multilatérale.

### **Attentes du public**

La confiance du public représente la pierre angulaire d'un système de justice efficace. Les Canadiens ont aujourd'hui des attentes de plus en plus grandes vis-à-vis de leur système de justice et demandent à participer davantage à l'élaboration des politiques; ils souhaitent en outre que le système réponde mieux à leurs besoins. Ils se disent de plus en plus insatisfaits de l'efficacité et de l'efficacé du système de justice, qu'ils considèrent comme fragmenté, déroutant, lent et coûteux.

Le Ministère répond à ces défis en appliquant une approche sensée et durable à l'égard de la rationalisation et du renforcement du système de justice, afin de répondre aux désirs des Canadiens de se sentir davantage en sécurité dans leurs foyers et dans leurs collectivités. En même temps, il favorise la prévention du crime et la justice réparatrice, diminue notre dépendance vis-à-vis des services correctionnels coûteux et dirige les ressources du système de justice là où elles peuvent être le plus efficace.

Le Ministère investit dans le Programme de vulgarisation juridique et les consultations publiques sur la réforme du droit et des orientations, tenant ainsi compte du besoin qu'ont les citoyens de mieux comprendre leur système de justice et d'y jouer un rôle significatif. Il a récemment mis à jour son site Internet afin de donner aux Canadiens un accès plus facile à une plus grande quantité de renseignements.

### **Efficacité du système de justice**

L'environnement de plus en plus complexe dans lequel le Canada évolue, tant au niveau national qu'international, est une incitation à créer de nouvelles lois, de nouvelles procédures et de nouveaux programmes. Ces pressions obligent le Ministère à examiner soigneusement des mesures d'efficacité, à collaborer avec les provinces et les territoires pour rationaliser l'administration de la justice et la procédure pénale, et à mettre en œuvre des solutions de rechange aux procédures traditionnelles et coûteuses que sont les poursuites.

Ces pressions ont aussi fait découvrir au Ministère de nouveaux domaines de coopération, dans le cadre de partenariats et dans l'élaboration d'approches et de solutions horizontales pour régler les questions complexes. Les changements sur le plan fédéral-provincial nécessitent une vigilance de tous les instants étant donné le partage des compétences dans ce domaine.

Parallèlement, le ministère de la Justice s'efforce d'améliorer ses propres opérations de façon à pouvoir contribuer comme il le doit au maintien et à l'amélioration du système de justice canadien en conformité avec son mandat.

### **Demande de services juridiques**

La demande de services juridiques continue d'augmenter principalement en raison des changements survenus dans le rôle du gouvernement et dans la manière dont il atteint ses objectifs. La nature de plus en plus horizontale des questions traitées par le gouvernement rend davantage nécessaire l'application uniforme de la loi dans les institutions fédérales.

La Charte des droits et libertés, la technologie et la mondialisation signifient toutes que le ministère de la Justice est confronté à des questions plus complexes que le gouvernement est appelé à régler, ce qui mène souvent à des litiges complexes qui ont une incidence directe sur les politiques publiques et sur le passif éventuel de la Couronne.

La dimension internationale sans cesse croissante de l'économie et de la criminalité mondiales et la judiciarisation des questions sociales très médiatisées ont également contribué de manière significative à l'augmentation de la demande et de la charge de travail.

### **Ressources disponibles**

La demande de services juridiques continuera d'utiliser au maximum les ressources disponibles au Ministère. Cette question est rendue plus complexe par le fait que le contrôle du Ministère sur cette demande est restreinte puisque la plus grande partie de

ses activités ne sont pas de nature discrétionnaire. L'intégrité des programmes dépend donc des améliorations que le Ministère apportera à sa capacité et à son efficacité de livrer ses programmes.

### **Examen des niveaux de référence et intégrité des programmes**

Le ministère de la Justice a entrepris un examen approfondi de sa capacité d'assumer sa charge de travail et des ressources nécessaires pour y arriver, après avoir constaté que ses services en matière de politique, de consultation juridique, de contentieux et de poursuites sont de plus en plus sollicités et qu'il est de plus en plus difficile de respecter ces obligations avec les ressources actuelles.

L'examen a également porté sur les façons et les moyens, pour le Ministère, d'améliorer sa prestation de services en utilisant la technologie et en améliorant sa gestion. Les questions de gestion et de restructuration seront examinées et incorporées dans le Rapport du Ministère sur le rendement et dans une version révisée de sa Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR).

Les nouvelles ressources obtenues par suite de cet examen seront utilisées pour accroître l'efficacité et l'efficience du Ministère en améliorant sa capacité de fournir des services juridiques de qualité au gouvernement, de créer et de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des services de qualité à l'intention des Canadiens, tout en faisant participer les citoyens aux discussions sur les politiques et à l'élaboration de celles-ci, et de renforcer l'infrastructure administrative nécessaire au soutien de ces activités.

## D. Dépenses prévues du Ministère

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000*	<b>Dépenses prévues 2000-2001</b>	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
Budgétaire du Budget principal des dépenses	540,5	<b>657,5</b>	480,0	473,7
Non budgétaire du Budget principal des dépenses	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
<b>Total du Budget principal des dépenses</b>	540,5	<b>657,5</b>	480,0	473,7
Rajustements **	185,6	<b>65,2</b>	222,8	231,9
<b>Dépenses prévues nettes</b>	726,1	<b>722,7</b>	702,8	705,6
Moins : Recettes non disponibles	17,5	<b>149,4</b>	67,5	76,4
Plus : Coût des services reçus sans frais	30,0	<b>36,5</b>	29,7	29,3
<b>Coût net du programme</b>	738,6	<b>609,8</b>	665,0	658,5
<b>Équivalents temps plein***</b>	2 648	<b>2 670</b>	2 449	2 419

\*Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

\*\*Les rajustements ont pour but de tenir compte des approbations obtenues depuis la mise à jour des niveaux de référence annuels et d'inclure les initiatives du Budget.

\*\*\*Exclue les ÉTP financés par les autres ministères.

## Section III : Plans, résultats et ressources

### Secteur d'activité Services gouvernementaux au client

#### A. Dépenses prévues (en millions de dollars) et équivalents temps plein (ÉTP)

Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
186,0 \$ 1 910	236,3 \$ 1 967	216,6 \$ 1 823	213,5 \$ 1 793

#### B. Objectif du secteur d'activité Services gouvernementaux au client

Répondre, aux échelons national, régional et local, aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et de ses organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible et en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Le secteur d'activité Services gouvernementaux au client s'efforcera également :

- de maintenir la haute qualité de sa pratique juridique et la valeur qu'il ajoute à l'élaboration des politiques et aux opérations gouvernementales;
- d'accroître et de renforcer sa capacité d'équilibrer efficacement son rôle d'organisme central et son rôle en matière de prestation de services;
- d'accroître sa capacité de prévoir les orientations du gouvernement et de devenir un chef de file dans les nouveaux domaines du droit;
- d'accroître sa capacité de trouver et de mettre en œuvre des méthodes de gestion efficaces.

## C. Description

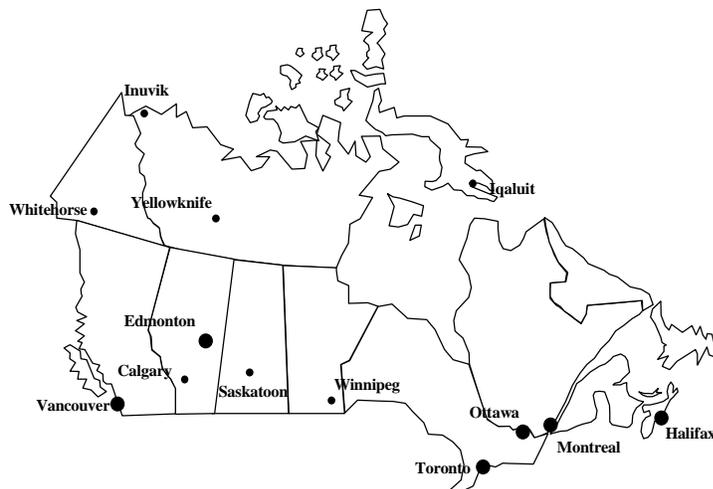
Le secteur d'activité Services gouvernementaux au client englobe tout un éventail de services, y compris :

- la rédaction législative,
- les conseils et les opinions juridiques,
- les avis juridiques relatifs à l'élaboration de politiques,
- la surveillance et la représentation en matière d'application des lois fédérales dans les litiges touchant le gouvernement fédéral.

Ce secteur veille également à ce que le gouvernement légifère de manière uniforme et conforme à la loi et fournisse des conseils et des orientations en droit aux ministères et organismes du gouvernement afin de les aider à atteindre leurs objectifs en matière de politique et de programme tout en respectant la loi. Il protège également les intérêts du gouvernement et du public et appuie le concept de système national de justice.

Afin de garantir une intervention sur demande, presque tous les ministères clients intègrent des services juridiques à leur administration centrale. Ceux-ci procurent toute une gamme de services juridiques, depuis les services consultatifs aux services du contentieux, en passant par les services législatifs, lesquels couvrent tous les domaines du droit qui préoccupent les ministères. Un réseau de bureaux régionaux (C.-B./Yukon, Prairies/T.N.-O., Québec et Atlantique) offrent des services juridiques pour répondre aux besoins des activités régionales des ministères et organismes.

### Bureaux régionaux



L'orientation fonctionnelle est assumée au moyen de la gestion de portefeuilles. Les avis juridiques et la supervision, l'orientation fonctionnelle et les répercussions quant à l'affectation de ressources sont tous gérés dans des portefeuilles distincts afin de

répondre aux besoins en services juridiques des ministères clients tant dans la région de la capitale nationale que dans les bureaux régionaux. Il y a six portefeuilles : Droit fiscal, Citoyenneté et Immigration, Justice applicable aux Autochtones, Droit des affaires, Droit public et organismes centraux et Droit réglementaire. Cette organisation garantit que la position du gouvernement est uniforme et coordonnée et que les dispositions du *Code civil* sont reconnues.

## D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes du secteur d'activité Services gouvernementaux au client

Principaux engagements en matière de résultats	
Prestation de services juridiques au gouvernement du Canada et à ses ministères et organismes	
Résultats escomptés	Activités connexes
1. Partenariats stratégiques entre le Ministère et les ministères et organismes clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre le Cadre stratégique des services juridiques et des services axés sur la clientèle</li> </ul>
2. Mécanismes innovateurs de prestation des services juridiques <ul style="list-style-type: none"> <li>Flexibilité et innovation dans la conception de mécanismes de prestation des services juridiques à l'intention des clients et maintien de la stabilité dans la fourniture de services juridiques au gouvernement</li> <li>Gains d'efficacité et utilisation optimale des ressources</li> <li>Simplification des méthodes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner la fonction relative aux poursuites pénales</li> <li>Examiner la gestion des risques juridiques</li> <li>Soutenir et promouvoir les pratiques en matière de règlement des conflits</li> <li>Restructurer le Service fédéral des poursuites</li> <li>Créer un Système de gestion de l'information sur la législation (SGIL)</li> <li>Rédiger les lois en langage clair et simple</li> </ul>
3. Satisfaction du client au regard de la rapidité, de l'efficacité sur le plan des coûts et de la qualité des services <ul style="list-style-type: none"> <li>Économies plus importantes pour le client</li> <li>Qualité accrue dans les poursuites en matière de drogue et autres services connexes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Superviser et améliorer le Programme des mandataires de l'État</li> <li>Améliorer la gestion des litiges civils par le gouvernement</li> <li>Examiner les processus législatifs et réglementaires</li> <li>Améliorer la gestion des litiges concernant les Autochtones</li> <li>Harmoniser la législation fédérale avec le droit civil du Québec</li> </ul>
4. Leadership, à l'échelon national et international, dans les nouveaux domaines du droit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en application la législation relative aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité</li> </ul>

Le ministère de la Justice a entrepris, en 1995, de revoir et de restructurer ses services, mettant l'accent sur la nécessité de services axés sur la clientèle et d'un partage des responsabilités dans la prestation des services juridiques. Ces efforts ont donné naissance à un certain nombre d'initiatives, de méthodes de compression des coûts, de projets et d'activités visant à atteindre l'objectif qui consiste à fournir des services juridiques économiques de qualité. En fait, ces approches ont amené plusieurs changements dans les méthodes de gestion.

Le Ministère s'efforce :

- de créer un environnement dans lequel il fonctionnera comme une organisation moderne;
- de mettre en place des cadres de gestion efficaces, des mesures d'efficacité et des technologies adaptées afin d'être en mesure de prévoir les nouveaux enjeux, de s'y adapter et d'y réagir de manière adéquate.

L'examen des niveaux de référence a confirmé que la charge de travail et la demande se sont fortement accrues et que le secteur d'activité Services gouvernementaux au client a été considérablement sous-financé; des ressources sont évidemment nécessaires pour appuyer la prestation de services juridiques aux fins des poursuites pénales, des avis juridiques et des litiges.

Le ministère de la Justice reconnaît qu'il faut, pour régler ces problèmes de ressources, non seulement des ressources additionnelles, mais également des mesures qui renforceront et amélioreront la façon dont il fonctionnera dans l'avenir.

Les initiatives visant à soutenir l'objectif qui consiste à fournir des services juridiques économiques de qualité comprennent les suivantes :

**1. Résultats escomptés : Partenariats stratégiques entre le Ministère et les ministères et organismes clients**

**Cadre stratégique des services juridiques et services axés sur la clientèle (SAC)**

Le Cadre stratégique des services juridiques est un document qui décrit un modèle de prestation des services juridiques. Il définit le genre de relation d'affaires que le ministère de la Justice doit avoir avec les ministères et organismes clients. En outre, il permet au ministère de la Justice et à ses clients d'explorer des méthodes de

prestation innovatrices tout en permettant au ministère de la Justice de continuer à assurer la direction de la prestation des services juridiques, pour l'ensemble du gouvernement et à assumer la responsabilité globale de leur gestion.

Afin de garantir l'efficacité optimale des services, les partenariats du ministère de la Justice avec les clients prévoient un processus de planification conjoint et un partage de la responsabilité des coûts des services juridiques et de l'obligation de rendre compte en ce qui concerne le rendement, l'affectation et l'utilisation des ressources.

L'élaboration et l'exécution d'ententes de SAC et de plans de service annuels sont les principaux mécanismes par lesquels le Cadre stratégique des services juridiques est mis en œuvre. Le Ministère continuera de planifier conjointement avec les ministères clients et en partenariat avec eux, de déterminer les priorités en matière de services juridiques, de mesurer la satisfaction des clients, de concevoir des méthodes efficaces, d'évaluer les coûts réels des services fournis et de mettre en place des politiques et des procédures qui rendront la prestation des services juridiques plus efficace sur le plan des coûts. Au cours de la prochaine période de planification, le Ministère :

- conclura des ententes de SAC et des plans de service annuels avec tous les ministères et organismes clients;
- réalisera une étude complète du processus des SAC (négociations, mise en application, contrôle).

<b>2. Résultats escomptés : Mécanismes innovateurs de prestation des services juridiques</b>
--

### **Mesures d'efficacité et d'économie**

En collaboration avec ses partenaires, le Ministère prendra des mesures qui permettront de réaliser des gains d'efficacité et des économies et, par conséquent, de mieux gérer sa charge de travail et

d'exécuter plus efficacement son mandat. Le ministère de la Justice mènera deux activités majeures en vue d'atteindre cet objectif :

- **Examen de l'efficacité du processus pénal** : Le but premier de cet examen est de passer en revue les opérations et le niveau de ressources du Service fédéral des poursuites. L'examen permettra de trouver et d'examiner des façons, sur le plan politique et administratif, de mettre en équilibre les ressources et la demande, et d'évaluer le coût de ces options. Il ne porte que sur les services en matière de poursuites pénales, mais, comme il pourrait entraîner des changements aux politiques, aux pratiques ou aux lois qui auraient des incidences sur les autres programmes fédéraux, il sera effectué en consultation avec les intervenants.
- **Gestion des risques juridiques du gouvernement** : L'objectif global de cet examen est de trouver des moyens d'améliorer la gestion stratégique des litiges civils et des risques juridiques en général à l'échelle du gouvernement fédéral. Deux questions doivent être particulièrement étudiées : (i) définir la nature et le volume des litiges qui concernent le gouvernement aujourd'hui, décrire comment les litiges et les risques juridiques sont gérés actuellement et déterminer les coûts afférents à cette gestion; (ii) trouver et élaborer des mécanismes permettant de mieux gérer les risques juridiques dans l'ensemble du gouvernement.

Voici certaines initiatives en cours :

### **Règlement des conflits (RC)**

Comme les gouvernements, les tribunaux, le milieu des affaires et les particuliers reconnaissent de plus en plus les avantages du règlement extrajudiciaire des conflits, le Ministère est dans une position unique pour jouer un rôle de premier plan dans l'évolution

du RC, compte tenu du fondement solide qu'il a établi à titre de chef de file dans le domaine au Canada.

Pendant la période de planification, le Ministère :

- appuiera et promouvra les activités de RC des ministères et organismes clients, en s'attardant à celles dont le besoin est le plus criant et qui sont les plus susceptibles de produire des résultats significatifs et mesurables;
- poursuivra la formation des employés des ministères et des représentants des clients, fournissant ainsi une base solide sur laquelle étendre l'application du RC;
- complétera l'administration du Fonds de RC pour l'exercice en cours et tentera de renouveler l'initiative, qui avait initialement été prévue pour deux ans et qui met des fonds à la disposition des organismes fédéraux pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de RC;
- travaillera avec ses bureaux régionaux pour faire en sorte que l'expertise et le soutien nécessaires soient disponibles sur place afin que les possibilités d'utiliser le RC soient identifiées et qu'il leur soit donné suite;
- administrera le programme de partage des médiateurs, une initiative de collaboration interministérielle mise en place l'année dernière pour fournir des services de médiation dans les cas de harcèlement et de conflit au travail;
- poursuivra ses programmes et ses activités ayant pour but de donner de l'information sur l'évolution du RC au Canada et de favoriser celle-ci, notamment le prix du RC pour les étudiants en droit dont le but est de soutenir l'étude du RC dans les universités dans tout le pays; participera aux organisations et aux événements de RC tant au Canada qu'à l'étranger; partagera son expérience;
- appuiera la coordination des efforts faits par l'ensemble du gouvernement fédéral en matière de RC.

### **Politique en matière de poursuites**

Le Ministère tient à sa politique en matière de poursuites pénales, qui deviendra un élément clé du nouveau guide du Service fédéral des poursuites. Cette politique prévoit la restructuration des services fédéraux des poursuites de façon à changer l'orientation du système de justice pénale. Le but visé est de poursuivre agressivement les cas graves, d'explorer et de mettre en œuvre des méthodes innovatrices et expéditives dans les cas d'infractions mineures ou d'affaires de routine, et de venir à bout de l'arriéré des cas soumis aux tribunaux. On prévoit que cette politique pourrait entraîner des économies et accroître l'efficacité de la gestion des poursuites pénales.

### **Examen législatif et réglementaire**

Le Ministère, en collaboration avec le Bureau du Conseil privé et les ministères clients, continue son examen des processus législatifs et réglementaires en vue de les

rationaliser et de les rendre plus efficaces et efficients et de déterminer si des économies pourraient être réalisées par lui et ses clients.

La planification de l'examen tiendra compte des objectifs suivants :

- s'assurer que tous les instruments réglementaires sont pris en compte lorsqu'il s'agit de décider de la façon de mettre en œuvre les objectifs d'une politique;
- améliorer la planification et la gestion des projets législatifs et réglementaires;
- accroître la capacité des fonctionnaires d'appuyer le gouvernement dans la réalisation de ses objectifs stratégiques, que ce soit par la législation, les règlements ou d'autres moyens.

### **Système de gestion de l'information sur la législation (SGIL)**

Le ministère de la Justice s'emploiera, conjointement avec la Chambre des communes, le Sénat, le Bureau du conseil privé et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, à concevoir un nouveau système de rédaction, de regroupement, de gestion et de publication de la législation (projets de loi, lois et règlements) afin d'améliorer la qualité et la rapidité d'exécution des services offerts par le Ministère tout en réduisant ses coûts. Le nouveau système permettra la publication rapide de la législation sur Internet, améliorera les recherches et l'accès historique et réduira les coûts de recherche et de traitement de la législation du gouvernement et du secteur privé.

### **Rédaction dans un langage clair et simple**

En 1997, le Ministère a entrepris, en coopération avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC), un projet pilote ayant pour but de réécrire la *Loi sur l'assurance-emploi* (A.-E.) dans un langage clair et simple, sans changer la politique, le droit ou les paramètres du programme d'A.-E. Depuis, la Loi a été complètement réorganisée, une nouvelle présentation a été adoptée et la partie I de la Loi actuelle (qui renferme les dispositions sur l'admissibilité et le paiement des prestations d'assurance-chômage) a été réécrite. Des consultations avec des employeurs, des syndicats et des représentants des sans-emploi se sont poursuivies depuis le début du projet, et DRHC a récemment conclu une entente pour vérifier la lisibilité de la nouvelle version de la partie I de la Loi.

L'objectif du Ministère est de terminer la rédaction de la Loi dans les deux prochaines années et de mettre en suite « à l'essai » la version rédigée en langage clair et simple dans les bureaux régionaux de DRHC. Un projet de loi sera déposé au Parlement au cours de la troisième année.

La Loi et son règlement d'application adopteront une nouvelle présentation permettant au lecteur de trouver ce qu'il cherche et de comprendre la loi. Cette présentation modernisée sera élaborée en consultation avec le Bureau du Conseil privé et d'autres ministres et parlementaires et servira de modèle pour d'autres lois. Les techniques de lisibilité et la nouvelle présentation élaborée dans le cadre du projet pilote seront subséquemment utilisées lors de la rédaction de lois pour d'autres ministères et organismes. La rédaction

en langage clair et simple des lois devrait réduire les coûts administratifs et juridiques ultérieurs des ministères et organismes.

**3. Résultats escomptés : Satisfaction du client au regard de la rapidité, de l'efficacité sur le plan des coûts et de la qualité des services**

**Mandataires de l'État**

Pendant la dernière année, la prestation de services juridiques par des mandataires (spécialisés en matière pénale ou non) a été reconnue comme un programme majeur et sa structure de gestion a été revue en conséquence. Le recours à des mandataires a également été considéré comme un élément important de l'examen de l'efficacité du processus pénal. Le Programme des mandataires est essentiel pour que le Ministère puisse appuyer les fonctions du ministre de la Justice et

procureur général du Canada en matière de poursuites et permettre à celui-ci de donner rapidement et efficacement des services juridiques à l'ensemble du gouvernement.

Au cours des prochaines années, on continuera de superviser le travail des mandataires dans le but de réaliser d'avantage d'économies et de rendre plus efficace la prestation des services. L'objectif global est d'assurer que la décision de recourir aux mandataires est prise en fonction de principes commerciaux sains.

Le Ministère continuera de suivre de près le volume de travail et l'utilisation des ressources dans le but de réaliser des gains d'efficacité et d'assurer une utilisation optimale des ressources. En outre, il incorporera les résultats de l'examen des niveaux de référence et de l'examen de l'efficacité du processus pénal.

Le financement des mandataires spécialisés en droit pénal, qui représente plus de la moitié du budget global des mandataires, provient du Fonds des poursuites en matière de drogue. Le Fonds a été transféré de Santé Canada au ministère de la Justice en 1996 dans le but d'améliorer la qualité des services concernant les poursuites en matière de drogue et de réduire les besoins en ressources.

Pendant la période de planification, le Ministère :

- mettra la touche finale à une structure de gestion pour le Programme des mandataires et procédera à sa mise en œuvre;
- mettra en œuvre un système amélioré de suivi du travail des mandataires;
- offrira de la formation aux gestionnaires des Services juridiques ministériels et aux ministères clients qui décident d'avoir recours aux services des mandataires de l'État;
- concevra et mettra en œuvre des moyens et des méthodes d'établissement de rapports afin d'offrir aux directeurs de bons outils de gestion et de prévision et de fournir aux clients des renseignements utiles sur l'utilisation des mandataires et sur les tendances de celle-ci à chaque année.

## **Contentieux des affaires civiles**

Selon le Cadre stratégique des services juridiques, la section du contentieux des affaires civiles du Ministère continuera de veiller sur les intérêts du gouvernement dans l'ensemble du pays et chez les ministères clients grâce à la planification conjointe et au partage du financement et de l'obligation de rendre compte.

Pour appuyer le travail du projet sur la gestion des risques juridiques, le Ministère est résolu à améliorer la gestion des litiges civils du gouvernement et à accroître sa capacité d'entreprendre des analyses de l'environnement et de trouver des solutions pour éviter le recours aux tribunaux.

Le Ministère étudiera également des façons de consacrer des ressources aux principaux litiges intéressant le gouvernement afin d'être prêt à agir en temps opportun.

Le Ministère continuera à évaluer l'incidence des nouvelles *Règles de la Cour fédérale* et la création d'un centre de développement des pratiques dans le but d'appuyer la pratique nationale au moyen des technologies appropriées, en partenariat avec les intervenants du gouvernement, dans les litiges ayant des incidences considérables.

## **Harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec**

Pendant la période de planification, le Ministère travaillera à l'harmonisation des projets de loi avant leur dépôt, en particulier dans les domaines des prestations fiscales et sociales. Le Ministère entreprendra également l'harmonisation des lois et des règlements existants choisis en fonction de leur incidence sur les Canadiens dans des domaines comme les affaires commerciales, les infractions au *Code criminel*, la sécurité publique et nationale, l'environnement, la protection de la santé, la propriété intellectuelle, les relations internationales, le travail, les institutions gouvernementales et les activités du gouvernement, et les prestations fiscales et sociales.

## **Droit des Autochtones**

- **Stratégie relative au règlement des litiges mettant en cause des écoles résidentielles** : Le Canada est l'objet de plus de 5 000 poursuites intentées par des particuliers et des groupes de personnes qui prétendent avoir été victimes de violence dans les écoles résidentielles indiennes. Dans le but de régler ces questions délicates et complexes en nombre de plus en plus grand, le ministère de la Justice a créé un nouveau partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) pour, d'une part, gérer conjointement les questions en litige et, d'autre part, élaborer et mettre en œuvre une série de projets pilotes sur le règlement des conflits.

L'objectif global visé est de régler toutes les plaintes de violence, que ce soit dans le cadre de procès ou non, d'une manière qui soit crédible et qui favorise la sécurité, la guérison psychologique, la réparation des torts et la réconciliation.

L'un des objectifs particuliers consiste à travailler en coopération avec les groupes de survivants et les églises qui géraient les écoles dans le but d'évaluer, à l'aide de projets pilotes, la possibilité d'élaborer des processus innovateurs permettant de tenir compte des circonstances particulières de chaque cas, d'entendre les revendications

et d'offrir les mesures de réparation appropriées aux personnes dont les revendications sont validées. Que les revendications soient réglées au moyen d'un procès ou dans les projets pilotes, les règlements et les manières d'y arriver visent à soutenir le désir du gouvernement de créer un nouveau partenariat avec les peuples autochtones.

- **Concept de l'équipe virtuelle** : Bien que cette initiative ne soit pas limitée aux litiges concernant les écoles résidentielles, le Ministère mettra en place dans ses bureaux régionaux une équipe virtuelle qui sera chargée de gérer ces nombreux litiges. Le concept de l'équipe virtuelle utilisera les progrès technologiques récents dans le domaine de l'analyse, du stockage et de l'extraction de données et du réseautage pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un même litige et qui se trouvent dans des endroits différents de travailler ensemble et de constituer une unité spécialisée.
- **Projet de réingénierie du traitement des litiges du MAINC** : Dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère de la Justice s'est penché sur la question de savoir comment il peut modifier ses pratiques et ses procédures en matière de litiges pour utiliser plus efficacement les ressources consacrées aux litiges du MAINC. Les ministères s'efforcent de mettre en œuvre un certain nombre de recommandations, notamment la gestion des cas par portefeuille, l'évaluation rapide et continue des cas, l'évaluation formelle des risques et la création d'outils automatisés pour la recherche juridique et la préparation des documents juridiques.
- **Stratégie de traitement des litiges concernant les Métis** : La gestion de litiges concernant les Métis présente des défis importants au gouvernement fédéral qui cherche à gérer la conduite et les conséquences possibles de ces litiges. Le Ministère a énoncé différentes options qui permettraient de mieux gérer les litiges concernant les Métis avec la participation d'autres ministères clés, par exemple le Bureau du Conseil privé et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

**4. Résultats escomptés : Leadership, à l'échelon national et international, dans les nouveaux domaines du droit**

**Crimes de guerre et crimes contre l'humanité**

Le Ministère continuera d'assurer un solide leadership dans le domaine des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de travailler en étroite collaboration avec le ministère des Affaires étrangères et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration pour faire en sorte que tous les moyens possibles soient pris pour traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir commis un

génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et d'autres actes répréhensibles en temps de conflit.

En décembre 1999, la ministre de la Justice et procureure générale du Canada et le ministre des Affaires étrangères ont déposé à la Chambre des communes un projet de loi sur les crimes contre l'humanité. La nouvelle loi mettra en œuvre au Canada le Statut de Rome de la Cour criminelle internationale (CCI) et remplacera les dispositions actuelles du *Code criminel* sur les crimes de guerre. En outre, elle renforcera le fondement législatif des poursuites pénales au Canada et réaffirmera l'engagement du Canada d'empêcher que le pays devienne un refuge sûr pour les criminels de guerre.

Pendant le prochain exercice, la Section des crimes contre l'humanité du Ministère :

- continuera le travail entrepris relativement au programme de la Deuxième Guerre mondiale et collaborera avec la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et la GRC en vue de révoquer la citoyenneté des individus qui l'ont obtenue en cachant frauduleusement des activités menées en temps de guerre;
- développera davantage en le renforçant le programme des crimes de guerre contemporains afin d'assurer que les individus soupçonnés de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre ou d'autres actes répréhensibles commis en temps de conflit soient poursuivis au Canada en vertu de la nouvelle loi sur les crimes contre l'humanité ou devant des tribunaux pénaux internationaux, se voient refuser le droit d'établissement ou la citoyenneté au Canada ou, s'ils sont citoyens canadiens, voient leur citoyenneté être révoquée.

## Secteur d'activité Droit et orientation

### A. Dépenses prévues (en millions de dollars) et équivalents temps plein (ÉTP)

Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
491,4 \$ 371	438,3 \$ 323	437,5 \$ 246	442,6 \$ 246

### B. Objectif du secteur d'activité Droit et orientation

Garantir un système national de justice souple, équitable, efficient et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en œuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des Autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

### C. Description

Des changements rapides dans la société canadienne et des attentes plus grandes de la part des citoyens ont intensifié la demande en matière de direction de politiques. En outre, la Constitution attribue des responsabilités importantes au gouvernement fédéral, et notamment au ministre de la Justice, dans des domaines précis. Par conséquent, le ministère de la Justice a la responsabilité première de la politique de justice pénale, ainsi que de la politique du droit de la famille et des jeunes.

Le Ministère a également la responsabilité principale en matière de droit constitutionnel, de droits de la personne, de droit administratif, de justice applicable aux Autochtones, de droit de l'accès à l'information, de droit à la vie privée et de droit des langues officielles. De plus, il a le mandat du gouvernement en matière de tribunaux et de magistrature et est responsable de plus de 40 lois, dont bon nombre ont des ramifications politiques importantes.

Le Ministère devra être en mesure de prévoir les tendances juridiques et sociales afin d'intervenir de manière opportune, stratégique et efficace, de faire office de chef de file à la fois au sein du gouvernement et auprès du public pour favoriser la compréhension d'un monde juridique en évolution, et de donner des conseils sur la manière d'atteindre les objectifs gouvernementaux en conformité avec les droits fondamentaux et les libertés fondamentales, la justice, l'égalité et l'accessibilité, et conformément à une politique juridique efficace.

Afin de relever ce défi et de veiller à ce que les Canadiens bénéficient d'un système national de justice équitable, efficient, accessible et universel, le Ministère offre un

éventail de services de planification, de coordination, d'élaboration, de promotion et de mise en œuvre des politiques en matière de justice.

Le ministère de la Justice est en voie de renforcer son infrastructure de soutien à la politique. Ainsi :

- des améliorations ont été entreprises dans le but de renforcer les méthodes d'établissement des priorités en matière de politique au Ministère et d'établir un lien entre le programme d'action du Ministère et celui des autres ministères et administrations dans le cadre du programme global du gouvernement concernant la politique;
- un cycle de planification des politiques efficace est en cours d'élaboration dans le but de resserrer les liens entre les priorités en matière de politiques et de programmes et la planification, l'évaluation et la gestion des ressources; l'accent est davantage mis sur l'utilisation des ressources et les résultats des opérations stratégiques.

Le Ministère prend actuellement les moyens nécessaires pour être davantage en mesure :

- d'effectuer les recherches, les consultations publiques, les évaluations et les communications essentielles sur les principales initiatives en matière de politique qui relèvent du ministre de la Justice, y compris sur notre capacité de travailler en coopération avec les provinces et les territoires;
- de faire en sorte que les options de politique soient fondées sur des analyses et des données solides (y compris les résultats d'initiatives antérieures du gouvernement et d'autres administrations);
- de veiller à ce que soit disponible la masse critique de ressources nécessaire pour que les politiques soient élaborées, mises en œuvre et évaluées d'une manière solide et professionnelle.

Grâce à ces mesures, les nouveaux enjeux politiques liés au système de justice de la société canadienne moderne seront cernés rapidement et efficacement et chaque dollar de la Justice sera dépensé à bon escient.

## D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes du secteur d'activité Droit et orientation

Principaux engagements en matière de résultats
Maintien d'un système de justice qui répond aux inquiétudes du public à propos de la sécurité, qui satisfait aux aspirations d'une société moderne et pluraliste et qui reflète les valeurs des Canadiens

Résultats escomptés	Activités connexes
1. Mise en œuvre de politiques en matière de justice qui aident à apporter des réponses complètes et intégrées aux questions concernant les familles, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones et la société de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à l'élaboration du Programme national d'action pour les enfants en coopération avec les provinces et les territoires</li> <li>• Réformer le système de justice pour les jeunes</li> <li>• Mettre en application les nouvelles dispositions sur les pensions alimentaires pour enfants</li> <li>• Mettre en œuvre la stratégie du gouvernement du Canada visant la réforme du système de droit de la famille au regard du droit de garde et de visite des enfants en coopération avec les provinces et les territoires</li> <li>• Prendre des mesures visant à protéger les enfants contre la négligence, la violence et l'exploitation</li> <li>• Mettre en œuvre des solutions de rechange aux processus juridiques formels ainsi que des mécanismes de règlement des conflits dans le cadre de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones</li> <li>• Améliorer la compétitivité globale du Canada en renforçant le cadre juridique pour soutenir les progrès technologiques et les mesures à prendre concernant le commerce électronique</li> </ul>
2. Mise en œuvre du programme du gouvernement en matière de sécurité et de protection au moyen d'une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'efficacité de la lutte contre le crime organisé</li> <li>• Simplifier la procédure criminelle, étendre l'utilisation des moyens technologiques et répondre aux besoins des victimes d'actes criminels et des témoins dans le cadre des procès</li> <li>• Mettre en œuvre la réforme de la détermination de la peine, notamment le recours accru aux principes de justice réparatrice</li> <li>• Réduire la fréquence des crimes violents en mettant en application les mesures de contrôle des armes à feu</li> </ul>
3. Accroissement de la confiance qu'inspire le système de justice et efforts en vue de créer un système de justice équitable et accessible qui réponde aux besoins changeants d'une population diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître davantage les besoins des victimes d'actes criminels dans le système de justice</li> <li>• Élaborer des propositions législatives visant à améliorer le processus d'examen des condamnations prévu par le <i>Code criminel</i></li> <li>• Élaborer des propositions visant à améliorer la <i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>, notamment en clarifiant les dispositions relatives à l'équité salariale</li> <li>• Mettre davantage l'accent sur les questions relatives au respect de la vie privée et à l'accès à l'information</li> <li>• Faire connaître davantage la loi et le système de justice au public</li> <li>• Renégocier des ententes de financement relatives à l'aide juridique</li> </ul>
4. Création d'un système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter davantage les Canadiens sur la réforme du système de justice pénale</li> <li>• Faire en sorte que les Canadiens contribuent à rendre leurs collectivités plus saines et plus sûres</li> <li>• Appuyer les innovations dans les domaines clés de la politique en matière de justice</li> <li>• Rendre la justice plus accessible</li> <li>• Étendre les services judiciaires offerts aux Canadiens autochtones</li> <li>• Maintenir l'indépendance et l'efficacité de la magistrature fédérale</li> </ul>

Résultats escomptés	Activités connexes
5. Rôle de chef de file à l'égard des questions de justice internationale grâce à une façon dynamique et cohérente d'envisager les politiques et les activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défendre efficacement les intérêts du Canada au regard de chacune des nombreuses questions de justice internationale touchant le pays</li> <li>• Assurer l'harmonisation et la coopération dans les activités juridiques internationales</li> <li>• Enquêter sur les cas de crime de guerre</li> </ul>

**1. Mise en œuvre de politiques en matière de justice qui aident à apporter des réponses complètes et intégrées aux questions concernant les familles, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones et la société de l'information.**

**Programme national d'action pour les enfants :** Le ministère de la Justice appuie les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans la mise sur pied d'un Programme national d'action pour les enfants (PNAE) qui a été lancé officiellement le 7 mai 1999. Des consultations publiques ont été menées dans toutes les régions du Canada de juin à septembre, dans le but de connaître l'opinion des Canadiens sur la vision et l'orientation du PNAE. Un rapport public contenant un résumé des opinions exprimées et un énoncé modifié de la vision du PNAE sera préparé.

Le ministère de la Justice participera à cet important exercice multisectoriel. Le Ministère est pleinement conscient du fait que bon nombre des solutions à des problèmes traités par notre système de justice doivent être de nature préventive, comme l'aide aux familles et l'aptitude à intervenir efficacement auprès des enfants dès que cela est nécessaire.

De nombreuses priorités du ministère de la Justice ont des liens avec le PNAE :

**Renouvellement du système de justice pour les jeunes**

Le 14 octobre 1999, la ministre de la Justice a déposé de nouveau le projet de loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (projet de loi C-3), qui remplacera la *Loi sur les jeunes contrevenants*. Le projet de loi renferme des dispositions complètes et détaillées sur tous les aspects du système de justice pénale tel qu'il s'applique aux jeunes. Il s'inscrit dans le cadre d'une initiative plus large visant à renouveler la justice applicable aux jeunes, qui continuera d'être mise en œuvre en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'autres ministères fédéraux ainsi que des partenaires traditionnels et non traditionnels œuvrant dans le domaine de la justice pour les jeunes.

La stratégie de mise en œuvre exige :

- l'élargissement de la gamme de partenaires travaillant en collaboration au renouvellement de la justice pour les jeunes et la mise à l'essai de méthodes innovatrices permettant d'atteindre ce but;
- un engagement certain de travailler avec les peuples autochtones et leurs collectivités dans le but de faire en sorte qu'ils participent activement au renouvellement de la justice pour les jeunes;
- des communications avec le grand public sur la justice pour les jeunes et la préparation et la diffusion d'une grande variété de documents d'information et de vulgarisation juridiques.

## **Ententes de partage des coûts liés à la justice pour les jeunes**

De nouvelles ententes financières à long terme font actuellement l'objet de négociations avec les provinces et les territoires; ces ententes visent à appuyer la mise en application de la loi proposée sur la justice pour les adolescents (projet de loi C-3) et les objectifs globaux en matière de politique du renouvellement du système de justice pour les jeunes. Ces nouvelles ententes couvriront certains des coûts additionnels liés à la réforme législative et appuieront une vaste gamme de services et de programmes qui peuvent grandement contribuer à la réalisation des objectifs de cette initiative. Ces négociations et les ententes en résultant constituent une composante fondamentale de la phase de mise en œuvre qui sera entreprise en coopération étroite avec les administrations.

## **Pensions alimentaires pour enfants**

Les nouvelles réformes touchant les pensions alimentaires pour enfants, notamment les Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaire, qui font en sorte que le montant de la pension alimentaire pour enfants soit équitable, prévisible et cohérent dans l'intérêt des enfants, sont entrées en vigueur le 1er mai 1997. Les modifications législatives offrent également des mesures d'exécution additionnelles aux provinces et aux territoires pour assurer le respect des obligations alimentaires. Le gouvernement fédéral continue d'aider financièrement les provinces et les territoires à intégrer les services pour le bien des enfants dont les parents divorcent ou se séparent, notamment des services en matière de détermination du montant de la pension alimentaire pour enfants, des cours d'éducation des parents et des services de règlement des conflits.

L'Équipe sur les pensions alimentaires pour enfants a été constituée pour mener des activités clés liées à la mise en œuvre des réformes touchant les pensions alimentaires pour enfants, et le Ministère a récemment terminé une évaluation à mi-mandat de l'initiative qui s'est avérée positive.

En 2002, le Ministère doit faire rapport au Parlement sur l'incidence des Lignes directrices et, à cette fin, un programme complet de recherche est en cours. De plus, des consultations publiques seront menées, en coopération avec les provinces et les territoires, sur la stratégie de réforme du gouvernement dans le domaine des pensions alimentaires pour enfants, conjointement avec celles sur la garde et le droit de visite.

## **Garde et droit de visite**

La ministre de la Justice a déposé la réponse du gouvernement au Comité mixte spécial sur la garde et le droit de visite des enfants le 10 mai 1999, dans laquelle elle décrit la stratégie du gouvernement fédéral en matière de réforme du droit de la famille à l'égard de la garde et du droit de visite des enfants. La réponse appuie l'idée d'une réforme dans le domaine de la garde et du droit de visite, mais souligne qu'aucun gouvernement, de quelque ordre qu'il soit, ne peut mettre en application des solutions efficaces et durables.

La stratégie fixe des objectifs fondamentaux de réforme et pose des principes fondés sur une approche holistique, souple et axée sur les enfants. Elle propose, par exemple, des mesures qui seront mises de l'avant en partenariat avec les provinces et les territoires dans le but :

- de mettre l'accent non plus sur les droits des parents, mais sur leurs responsabilités;
- d'élaborer une approche flexible à l'égard des questions relatives à la garde et au droit de visite qui est moins de la nature de la confrontation et qui répond davantage aux besoins des enfants et des familles;
- d'établir un cadre précis pour la gestion des conflits entre les parents, lequel tient compte des différents niveaux de conflit et leur apporte des solutions.

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, le ministère de la Justice examinera les recommandations du Comité mixte spécial. D'autres études et d'autres recherches seront entreprises au cours de l'année 2000; des consultations publiques sur des propositions spécifiques auront lieu en 2001. Ces consultations, qui seront menées en coopération avec les provinces et les territoires, porteront également sur les pensions alimentaires pour enfants.

Cette initiative sera intégrée de sorte que le rapport qui sera déposé au Parlement en mai 2002 portera à la fois sur la garde et le droit de visite et sur les pensions alimentaires pour enfants.

### **Jeunes victimes**

Le ministère de la Justice mène de vastes consultations sur les questions soulevées dans un document traitant des jeunes victimes et du système de justice pénale en vue de déterminer de quelle façon le *Code criminel* peut appuyer les efforts faits par les provinces et les territoires dans le but de protéger les enfants contre les formes les plus graves de violence, de négligence et d'exploitation.

Le Ministère travaille également de concert avec les provinces et les territoires afin de trouver des moyens d'améliorer la liaison entre les organismes œuvrant dans le domaine de la justice et les mesures à prendre à l'étape de l'avertissement préliminaire, de la prévention et de l'exécution de la loi.

Grâce à cette initiative, on devrait mettre en place des mesures plus efficaces pour protéger les enfants contre les formes les plus graves de violence, de négligence et d'exploitation.

### **Justice applicable aux Autochtones**

La Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones est une initiative conjointe du ministère de la Justice, du ministre du Solliciteur général et du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle a pour but d'accroître la participation des Autochtones au système de justice, de réduire les obstacles à la justice et d'étudier le problème de la surreprésentation des peuples autochtones dans le système de justice pénale.

Pendant la période de planification, le Ministère :

- consolidera davantage ses partenariats avec les provinces et les territoires et avec les collectivités et organismes autochtones;

- élaborera et mettra en œuvre des programmes de justice de rechange dans les domaines du droit pénal, du droit civil et des services offerts aux enfants et aux familles;
- concevra des mécanismes innovateurs de règlement des conflits, notamment des solutions de rechange dans les services pour les enfants et la famille, et des juges de paix et des tribunaux pacificateurs;
- continuera à élaborer un cadre stratégique concernant les négociations sur l'autonomie gouvernementale, plus particulièrement sur l'administration de la justice, et à travailler de concert avec un groupe du comité consultatif national et des Aînés dans le but de créer un réseau national d'experts qui peuvent appuyer et promouvoir des changements dans l'administration de la justice.

Le Ministère est à préparer des propositions visant à renouveler la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones pour l'exercice 2001-2002 et les exercices suivants, afin d'être en mesure de continuer à collaborer avec les peuples autochtones à l'élaboration de moyens innovateurs de régler les problèmes liés au système de justice actuel.

### **Commerce électronique**

Le projet de C-6, actuellement devant le Parlement, comprend des dispositions créant un cadre juridique qui permet au gouvernement d'avoir recours au commerce électronique. Lors de la préparation de cette loi et des plans nécessaires pour effectuer le suivi, le Ministère continuera de travailler avec les autorités provinciales et les organismes internationaux pour promouvoir et mettre en place une méthode uniforme de règlement des questions juridiques relatives au commerce électronique. Ces initiatives servent à soutenir efficacement la compétitivité du Canada sur la marché mondial au moyen des nouvelles technologies et de la préparation.

**2. Mise en œuvre du programme du gouvernement en matière de sécurité et de protection au moyen d'une approche équilibrée à l'égard de la justice pénale**

### **Crime organisé**

Le Ministère s'est intéressé davantage aux stratégies législatives et relatives aux poursuites dans le but de lutter contre le problème croissant du crime organisé. Il a distribué un document de consultation traitant du problème de l'intimidation des poursuivants, des témoins, des juges, des jurés, des agents des services correctionnels, pour ne nommer que ceux-là, par des membres du crime organisé.

En outre, la question de l'« accès légal », par les responsables de l'application des lois et les agences de sécurité nationale, aux nouvelles technologies et aux nouveaux moyens de communication recevra une attention accrue. Ces technologies sont utilisées pour dissimuler des activités comme le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, la contrebande, la pornographie infantile et le terrorisme; les organismes d'enquête doivent

obtenir les autorisations appropriées pour avoir accès à ces technologies. Le Ministère travaille étroitement avec les autres ministères concernés par cette question.

Enfin, des comités et des groupes de travail fédéraux-provinciaux ont commencé à évaluer la nécessité d'adopter de nouvelles dispositions législatives et de trouver de nouvelles façon d'améliorer la coopération nationale et interprovinciale dans les cas graves de crime organisé.

### **Procédure pénale**

Le Ministère poursuit ses efforts dans le but de réaliser la partie III de la réforme de la procédure pénale, qui vise à :

- simplifier les procès qui débouchent sur des sentences mineures;
- moderniser le système de justice pénale et en accroître l'efficacité en utilisant davantage la technologie;
- répondre aux besoins des victimes d'actes criminels et des témoins pendant les procès;
- faire en sorte que les procès se déroulent plus rapidement conformément à la Charte des droits et libertés.

Les gouvernements provinciaux continuent d'appuyer l'adoption et la mise en application des modifications législatives nécessaires pour atteindre ces objectifs.

### **Réforme de la détermination de la peine**

Dans son discours du Trône du 12 octobre 1999, le gouvernement a souligné que la justice réparatrice aide les victimes à surmonter le traumatisme lié aux actes criminels et offre aux contrevenants non violents la possibilité d'aider à réparer les dommages causés par leurs actes. Le gouvernement a reconnu ainsi l'utilisation fréquente de la justice réparatrice et a donné son appui à la mise en place d'autres méthodes de justice réparatrice. Le ministère de la Justice aspire à faire en sorte que les principes de réparation soient intégrés dans son travail d'orientation puisqu'ils sont un élément clé d'un système de justice moderne et efficace. L'élaboration de programmes et de politiques concernant la justice applicable aux Autochtones, et la réforme de la justice pénale pour les jeunes et les victimes joueront un rôle particulièrement important à cet égard.

### **Armes à feu**

Le programme du gouvernement qui vise à délivrer un permis à tous les propriétaires d'armes à feu et à enregistrer toutes les armes à feu en est maintenant à la deuxième année de sa mise en œuvre, qui doit durer quatre ans. Cette importante initiative pour la sécurité du public a déjà accru de manière importante cette sécurité en permettant aux autorités d'avoir accès à des renseignements à jour et, par conséquent, de sélectionner plus rigoureusement les demandeurs. Le programme, qui a eu quelques ratés comme

tout nouveau programme majeur, devrait être mis en œuvre complètement en 2003. Entre-temps, le personnel se concentrera sur les priorités suivantes :

- la réalisation d'une campagne d'information visant à encourager les propriétaires d'armes à feu à se procurer un permis et à réduire le nombre d'erreurs concernant les renseignements sur les clients;
- la mise en place de processus administratifs plus efficaces et plus efficaces afin de donner un meilleur service aux Canadiens;
- l'amélioration des mécanismes de contrôle permanents du registre afin d'être en mesure de relier des incidents de violence ou d'instabilité mentale et des participants au programme;
- l'aide à la communauté des armes à feu au moyen d'efforts accrus;
- l'amélioration de la version en ligne du registre à l'intention des policiers et des responsables de l'application de la loi.

En outre, le programme met en place une structure d'administration à long terme qui optimisera la gestion efficace du groupe de partenaires tout en assurant la meilleure sécurité publique possible.

**3. Accroissement de la confiance qu'inspire le système de justice et efforts en vue de créer un système de justice équitable et accessible qui réponde aux besoins changeants d'une population diversifiée**

### **Victimes d'actes criminels**

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi C-79 à la fin de 1999, le Ministère a entrepris la mise en œuvre de son initiative concernant les victimes en créant un bureau des victimes. Les modifications apportées au *Code criminel* feront en sorte que les victimes soient informées de la possibilité de faire une déclaration sur les répercussions du crime et faciliteront leur participation au procès et au processus de détermination de la peine. La loi a également été modifiée au regard de la suramende compensatoire et des besoins des victimes dans le processus décisionnel portant sur les demandes de cautionnement.

### **Processus d'examen des condamnations prévu à l'article 690 du *Code criminel***

Le Ministère a terminé les consultations et un certain nombre d'options visant la réforme du système actuel d'examen des condamnations au Canada ont été identifiées. Le Ministère a commencé à étudier ces options. Toute réforme du système actuel doit avoir pour effet de mettre en place un système d'examen qui atteint le meilleur équilibre entre les principes d'équité, de rapidité, de transparence et de responsabilité.

## **Révision complète de la *Loi canadienne sur les droits de la personne***

La *Loi canadienne sur les droits de la personne* a été conçue pour fournir un mécanisme informel, rapide et peu coûteux pour le règlement de plaintes concernant les droits de la personne. Le vérificateur général, la Commission canadienne des droits de la personne et d'autres organisations ont demandé au gouvernement de revoir la Loi. Le 8 avril 1999, la ministre de la Justice a annoncé la formation d'un groupe d'experts indépendants chargés d'effectuer une révision complète de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* dans le but de déterminer si celle-ci traduit notre compréhension actuelle des principes relatifs aux droits de la personne. La révision tiendra compte également des recommandations formulées par le vérificateur général dans son rapport de 1998 sur les façons dont le système des droits de la personne pourrait plus efficacement régler les allégations de discrimination. Le groupe a terminé ses consultations publiques et doit faire rapport à la ministre de la Justice au printemps 2000.

## **Examen de l'équité salariale**

Le gouvernement a annoncé qu'il examinera les dispositions relatives à l'équité salariale contenues dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* dans le but de clarifier l'application des règles d'équité salariale.

## **Protection de la vie privée**

L'avènement du commerce électronique et l'avancement récent du projet de loi C-6 dans le processus législatif ont amené les Canadiens à se préoccuper du caractère approprié des lois relatives à la protection de la vie privée. Certains ont fait valoir que les lois actuelles ne protègent pas adéquatement la vie privée des Canadiens. Dans le cadre de ses travaux en cours, le Ministère suivra de près l'évolution des choses dans le domaine afin de déceler les tendances et d'évaluer la nécessité d'apporter des modifications à la Loi; il proposera des initiatives d'orientation s'il y a lieu.

## **Accès à l'information**

Certains se demandent si la *Loi sur l'accès à l'information* est aussi efficace qu'elle pourrait l'être. L'application de la Loi peut probablement être améliorée et des modifications législatives pourraient être nécessaires pour tenir compte des changements technologiques. En conséquence, les questions d'accès à l'information font l'objet d'une attention accrue au sein du ministère de la Justice afin de trouver les meilleurs moyens d'assurer aux Canadiens un accès rapide et efficace à l'information.

## **Vulgarisation et information juridiques**

Le ministère de la Justice continuera de soutenir un organisme d'information et de vulgarisation juridiques dans chaque province et territoire. Ce réseau joue un rôle très utile pour ce qui est d'informer les Canadiens (surtout ceux qui n'ont pas accès à d'autres ressources d'information) de leurs droits et obligations.

Le Ministère continuera aussi de soutenir le Réseau d'accès à la justice (ACJNet), qui diffuse de l'information juridique par Internet. Enfin, le Programme de vulgarisation et d'information juridiques du Ministère évalue ses orientations futures dans le but de faciliter l'accès électronique aux textes de loi et aux questions touchant la justice.

## **Ententes en matière d'aide juridique**

Le ministère de la Justice, en coopération avec les provinces et les territoires par l'entremise du groupe de travail F.-P.-T. permanent sur l'aide juridique, continuera de s'occuper de la renégociation des ententes de financement F.-P.-T. sur l'aide juridique en matière pénale et sur l'aide juridique offerte aux jeunes contrevenants.

<h3><b>4. Création d'un système de justice intégré rentable, axé sur le citoyen et lié à la collectivité</b></h3>
---

## **Prévention du crime**

Dans son discours du Trône de 1999, le gouvernement a réitéré son engagement de créer des collectivités plus sûres et d'appuyer une approche équilibrée à l'égard de la criminalité. Il a annoncé qu'il combinera des initiatives particulières qui soutiennent les efforts de prévention communautaire et des mesures spéciales de lutte contre le crime, comme la modernisation de la législation afin d'améliorer la sécurité publique. Le gouvernement a également annoncé qu'il examinait la possibilité d'élargir la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Le Centre national de prévention du crime met actuellement en œuvre la phase II de la Stratégie et élabore des options pour son expansion possible. Une évaluation sera réalisée à mi-mandat, en avril 2000.

Le 12 avril 1999, la ministre de la Justice et procureure générale du Canada a lancé le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime dans le but de soutenir les efforts innovateurs consacrés par le secteur privé à la prévention du crime et à la promotion de la sécurité communautaire. Au cours des prochaines années, ce nouveau programme de partage des coûts et l'initiative de financement de la Stratégie nationale favoriseront la création de partenariats entre le gouvernement, le milieu des affaires et les organismes bénévoles dans le but d'encourager une participation active à la prévention du crime.

Le Centre national de prévention du crime a établi quatre cadres stratégiques dans le but d'appuyer ses efforts auprès des groupes visés : les enfants, les adolescents, les peuples autochtones et la sécurité des femmes. Certains de ces cadres font actuellement l'objet de consultations et devraient pouvoir être mis en œuvre au début de l'exercice 2000-2001. Grâce à ces cadres, les priorités liées à la prévention du crime seront gérées avec souplesse et de manière appropriée.

## **Subventions et contributions**

Le Ministère continuera de soutenir, à l'aide de subventions et de contributions, les innovations dans des domaines clés de politique. Les connaissances acquises grâce aux projets financés aideront le Ministère à réagir à un environnement juridique plus que jamais en évolution. Le Ministère s'assurera de la participation systématique des ONG (organisations non gouvernementales) et du public à la conception de projets novateurs.

## **Ententes de service concernant l'accès à la justice**

Le ministère de la Justice s'appliquera à renouveler les ententes concernant l'accès à la justice (qui prennent fin le 31 mars 2001) avec le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Ces ententes, qui portent sur l'aide juridique (pour les adultes, en matière pénale, pour les jeunes contrevenants et en matière civile), l'assistance parajudiciaire pour les Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques, donnent aux territoires la souplesse nécessaire pour leur permettre de relever les défis particuliers que soulève la prestation de services juridiques dans le Nord.

## **Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones**

Par suite d'un examen tripartite (fédéral, provincial/territorial, organisme autochtone) récent du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, le Ministère :

- reverra les instruments de politique et de programme qui régissent le Programme afin de tenir compte du rôle changeant des travailleurs parajudiciaires en raison du nombre croissant d'initiatives communautaires en matière de justice mises en œuvre dans les collectivités autochtones;
- donnera un statut officiel au groupe tripartite d'élaboration des politiques du Programme qu'il constitue avec ses partenaires externes.

De plus, le Ministère a entrepris un examen des contraintes de financement du Programme portant notamment sur la demande croissante de services, le rôle changeant des travailleurs parajudiciaires et l'élargissement possible du Programme à de nouvelles administrations.

## **Magistrature**

Une magistrature indépendante et efficace est une composante fondamentale de notre système de justice et de notre système démocratique. La participation à la Commission d'examen de la rémunération des juges et la préparation de la réponse du gouvernement aux recommandations de celle-ci sont des priorités pour l'année qui vient.

<b>5. Rôle de chef de file à l'égard des questions de justice internationale</b>
--

## **Justice pénale internationale**

Le Ministère joue un rôle de plus en plus important dans des tribunes internationales, comme les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Organisation des États américains, dans le domaine de la criminalité transfrontalière et des droits de la personne.

En collaboration avec le ministre des Affaires étrangères, le Ministère a présenté un projet de loi sur les crimes contre l'humanité, qui met en œuvre au Canada le Statut de Rome de la Cour criminelle internationale (CCI). Le Ministère continuera de travailler avec

ses partenaires internationaux et nationaux pour appuyer la création et le fonctionnement de la Cour.

Le Ministère continuera également de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de différentes conventions internationales, par exemple en apportant des modifications législatives permettant la mise en œuvre de la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, ainsi que de la Convention internationale sur la suppression des bombardements terroristes.

### **Droit international privé**

Le Ministère continue également de contribuer à l'harmonisation du droit international privé au sein d'organisations internationales comme la Conférence de La Haye de droit international privé, Unidroit, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), et dans des organisations régionales comme l'Organisation des États américains (OÉA). À l'heure actuelle, une grande partie des activités concernent notamment le droit commercial international, la coopération en matière judiciaire et l'exécution des jugements, le droit de la famille et la protection des adultes et des enfants, ainsi que la protection des biens.

### **Crimes de guerre**

L'Unité des crimes de guerre continuera de mener des enquêtes sur des cas individuels. Parallèlement, le Ministère étudie la nécessité de modifier le *Code criminel* par suite de la décision rendue dans l'affaire *Finta* et d'autres décisions.

## Secteur d'activité Administration

### A. Dépenses prévues (en millions de dollars) et équivalents temps plein (ÉTP)

Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
48,7 \$ 367	<b>48,1 \$</b> <b>380</b>	48,7 \$ 380	49,5 \$ 380

### B. Objectif du secteur d'activité Administration

Veiller à la gestion stratégique efficace du programme de l'administration de la justice en établissant des cadres et des services administratifs et de gestion intégrée qui permettent la gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources.

### C. Description

Ce secteur d'activité englobe tout un éventail de services de gestion intégrée et de services administratifs nécessaires pour appuyer l'exécution de programmes et l'administration interne par le Ministère.

## D. Principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes du secteur d'activité Administration

### Principaux engagements en matière de résultats : Saine gestion du Ministère

Résultats escomptés	Activités connexes
1. Capacité de contrôleur accrue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la capacité du Ministère en matière de planification en identifiant et en recueillant des données financières et non financières sur la mesure du rendement</li> <li>• Mettre en œuvre la stratégie d'information financière et la modernisation de la fonction de contrôleur</li> </ul>
2. Communications globales en langage clair et simple, axées sur les citoyens, au soutien des priorités du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir des documents en langage clair et simple sous différentes formes</li> <li>• Examiner l'aptitude à répondre aux demandes croissantes des Canadiens</li> <li>• Donner de la formation spécialisée sur les médias aux procureurs</li> <li>• Fournir un accès direct aux travaux des secteurs et directions du Ministère</li> </ul>

### Principaux engagements en matière de résultats : Perfectionner le personnel du Ministère aujourd'hui afin de placer le Ministère en bonne position pour l'avenir

1. Expansion des communications et partage des connaissances au moyen des technologies de l'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connectivité au moyen de la technologie d'Internet</li> </ul>
2. Attirer et retenir les professionnels de grande qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie étendue de recrutement</li> <li>• Renforcer les programmes de stage et de mentorat</li> <li>• Valoriser l'apprentissage du savoir</li> <li>• Améliorer le programme de récompenses et de reconnaissance</li> <li>• Mettre en œuvre une stratégie d'entrevues en cours d'emploi et à la cessation d'emploi</li> </ul>
3. Renforcer la capacité de l'organisation : mettre en place un cadre efficace de gestion des RH et des emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer l'examen des systèmes d'emploi et mettre en œuvre le plan d'action concernant la vérification de la Commission canadienne des droits de la personne</li> </ul>
4. Établir une direction claire et responsable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner et améliorer les mécanismes de reddition de comptes</li> <li>• Valoriser l'apprentissage du savoir et l'esprit d'initiative</li> <li>• Mettre en pratique une sélection fondée sur les compétences pour les postes de direction</li> <li>• Trouver des moyens de favoriser le leadership</li> <li>• Améliorer la formation des dirigeants</li> <li>• Améliorer le volet concernant les dirigeants du programme de récompenses et de reconnaissance</li> </ul>

Résultats escomptés	Activités connexes
5. Créer un milieu de travail sain et stimulant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une culture générale</li> <li>• Renforcer la formation sur le règlement des conflits et la sensibilité</li> <li>• Développer des aptitudes en leadership, en communications et en relations humaines</li> <li>• Promouvoir le respect pour la capacité de mettre en équilibre la vie professionnelle et la vie familiale, les droits et les obligations de la direction et le bien-être des employés</li> <li>• Étendre la connaissance et la participation des employés au regard des orientations stratégiques du Ministère et favoriser un milieu de travail favorable</li> </ul>

## **Modernisation de la fonction de contrôleur**

Le Ministère veut améliorer de façon importante sa capacité de fonctionner dans un cadre de planification, de rapport et de responsabilité. Il examinera également des moyens d'améliorer sa capacité en matière de planification, par exemple en identifiant et en recueillant des données financières sur la mesure du rendement de façon à connaître les tendances de sa charge de travail en termes quantitatifs et les efforts nécessaires pour s'en occuper.

Le ministère de la Justice a adopté et mis en place un certain nombre de mesures dans le but d'améliorer la façon dont les ressources sont partagées entre ses trois secteurs d'activité. Il continuera de mettre au point et d'améliorer les processus en cause et mettra en vigueur la stratégie d'information financière et la modernisation de la fonction de contrôleur, deux initiatives pangouvernementales.

En résumé, le Ministère est en voie de mettre en place des pratiques modernes en matière de contrôle dans le but d'améliorer sa capacité décisionnelle fondée sur des données financières et non financières complètes et intégrées.

## **Gestion des ressources humaines**

Pour une organisation fondée sur la connaissance comme le ministère de la Justice, réussir à attirer et à retenir des professionnels de grande qualité est essentiel à la réalisation de sa mission. La première priorité pour la période de planification est de faire en sorte que le Ministère se donne les moyens pour faire face à l'avenir grâce au perfectionnement de son personnel.

Dans ce contexte, le Ministère est en voie d'établir un cadre de gestion des ressources humaines adapté aux besoins des clients et aux responsabilités découlant des programmes qui changent constamment.

Le Ministère a élaboré le programme La Relève dans le cadre de l'initiative du gouvernement visant le renouvellement et la modernisation de la fonction publique du Canada. Ce plan expose une stratégie globale en matière de ressources humaines qui vise à aider le Ministère à réaliser les buts et les objectifs qu'il s'est fixés à l'égard de ses activités.

À la suite de vastes consultations menées auprès des employés en 1999-2000, le Ministère s'est fixé quatre objectifs afin de répondre aux préoccupations exprimées :

- régler les questions concernant la charge de travail;
- prendre des mesures concrètes et immédiates pour réduire le recours aux employés nommés pour une période déterminée d'ici à 2000-2001;
- permettre à tous les employés de s'inscrire à au moins cinq jours de perfectionnement professionnel chaque année, en fonction des moyens du Ministère et des besoins en matière de formation;
- mettre en œuvre un nouveau programme d'orientation au plus tard le 31 mars 2000.

La mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines et la réalisation des quatre objectifs du Ministère sont des priorités pour la période de planification.

## **Communications**

Le ministère de la Justice répond aux préoccupations des Canadiens concernant la qualité de vie dans des domaines aussi diversifiés, l'accès à la justice, la sécurité personnelle, les droits des victimes et l'aide aux enfants. Conformément à sa priorité d'accroître la confiance du public à l'égard du système de justice, le Ministère favorisera des communications globales, en langage clair et simple et axées sur les citoyens, pour appuyer l'élaboration des politiques, la création de programmes innovateurs, les litiges et les initiatives en matière législative qui répondent à ces préoccupations et à d'autres questions liées à la qualité de la vie qui intéressent les Canadiens.

Les Canadiens seront tenus informés des initiatives prioritaires du Ministère en matière de politique et de législation, notamment la nouvelle loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, l'examen de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, les contributions du Ministère au Programme national d'action pour les enfants et à la prévention du crime, ainsi que des initiatives concernant la justice applicable aux Autochtones qui ont pour but de promouvoir des processus juridiques communautaires. Des documents rédigés en langage clair et simple et publiés sous différentes formes et, s'il y a lieu, dans d'autres langues que les deux langues officielles, qui décrivent ces initiatives et d'autres projets, par exemple les mesures législatives et relatives aux poursuites prises pour lutter contre le problème croissant de la criminalité transnationale, notamment le terrorisme, seront utilisés pour accroître l'accessibilité à la justice dans les régions et la participation des citoyens au système de justice.

Les avocats du Ministère de toutes les régions du Canada recevront de la formation spécialisée sur les médias qui les aidera à s'assurer de l'exactitude des renseignements transmis au public sur les affaires très médiatisées qui préoccupent les Canadiens.

Afin de mieux servir le public, le Ministère examinera sa capacité de répondre au nombre croissant de demandes de renseignements reçues des Canadiens par courrier électronique ou par téléphone. La page d'accueil Internet du Ministère a été réorganisée pour permettre un accès plus facile à l'information sur la justice pour les jeunes, la prévention du crime, les pensions alimentaires pour enfants et d'autres questions intéressant les Canadiens. Des liens à d'autres sites et au nouveau site du Ministère sur le millénaire sont également offerts.

Le programme de communications internes du Ministère a pour but de faire mieux connaître aux employés les orientations stratégiques du Ministère, de les inciter à participer à celles-ci et de créer un milieu de travail favorable. Le réseau interne Intranet offre de l'information sur les objectifs du Ministère et les travaux des secteurs et directions, ainsi que le bulletin interne du Ministère.

## **Gestion de l'information**

Les deux principales priorités dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information pour la période 2000-2003 concernent l'expansion des communications et la facilitation du partage des connaissances.

Le Ministère s'efforcera d'améliorer la connectivité au moyen de la technologie Internet afin de pourvoir aux besoins de communication entre l'administration centrale, les régions, les Services juridiques ministériels, les télétravailleurs, les clients et les citoyens. La possibilité d'accéder à distance en toute sécurité aux applications de gestion et au courrier électronique sera une composante importante de l'initiative visant à améliorer la connectivité.

Le Ministère continuera également de chercher les occasions de partager les connaissances et les fruits de son travail pour appuyer ses services juridiques et ses activités en matière de politique. L'aptitude à réutiliser les fruits de son travail aura des répercussions positives sur l'initiative du Ministère qui consiste à aider les employés à venir à bout de sa charge de travail toujours plus lourde.



## Section IV : Initiatives horizontales

### Tableau de la Stratégie de développement durable (SDD)

Résultats escomptés	Activités ou stratégies majeures
<ul style="list-style-type: none"><li>Mise à jour de la stratégie dans le but de réaliser des progrès continus dans le domaine du développement durable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Mettre à jour la Stratégie de développement durable du Ministère de 1997-2000</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Élargissement des connaissances et de la sensibilisation à l'égard des incidences juridiques du développement durable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Formation et partage de renseignements continus à l'interne</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Soutien à la réforme du droit favorisant le développement durable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Soutenir les ministères qui entreprennent des initiatives importantes de réforme du droit, comme l'examen de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i></li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Amélioration de l'infrastructure dans le but de promouvoir un soutien juridique de grande qualité aux initiatives concernant le développement durable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Projets visant à assurer une efficacité maximale dans la gestion des litiges</li><li>Projets en matière de règlement des conflits</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>Amélioration de l'intendance à l'égard des installations matérielles<ul style="list-style-type: none"><li>réduction des déchets</li><li>expansion du recyclage</li><li>augmentation des achats écologiques</li></ul></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Sensibilisation et formation continues du personnel</li><li>Collaboration à l'élaboration de lignes directrices sur l'intendance applicables à l'ensemble du gouvernement et mise en application de celles-ci au sein du Ministère</li></ul>



## Section V : Renseignements financiers

Tableau 5.1	Sommaire des paiements de transfert
Tableau 5.2	Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles
Tableau 5.3	Coût net du programme pour l'année budgétaire

### Tableau 5.1 : Sommaire des paiements de transfert

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003
<b><u>Subventions</u></b>				
Droit et orientation	23,2	<b>29,4</b>	26,4	25,4
<b>Total des subventions</b>	23,2	<b>29,4</b>	26,4	25,4
<b><u>Contributions</u></b>				
Droit et orientation	304,5	<b>340,8</b>	338,3	348,3
<b>Total des contributions</b>	304,5	<b>340,8</b>	338,3	348,3
<b>Total des subventions et des contributions</b>	327,7	<b>370,2</b>	<b>364,7</b>	373,7

**Tableau 5.2 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles**

(en millions de dollars)	Prévisions de recettes 1999-2000	<b>Recettes prévues 2000-2001</b>	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003
<b>Total des recettes disponibles</b>	-	-	-	-
<b>Recettes non disponibles</b>	-	-	-	-
<b>Sources des recettes non disponibles</b>	-	-	-	-
<b>Droit et orientation</b>	17,5	<b>149,4</b>	67,5	76,4
<b>Total des recettes non disponibles</b>	17,5	<b>149,4</b>	67,5	76,4
<b>Total des recettes disponibles et des recettes non disponibles</b>	17,5	<b>149,4</b>	67,5	76,4

**Tableau 5.3 : Coût net du programme d'administration de la justice pour 2000-2001**

(en millions de dollars)	<b>Total</b>
Dépenses nettes prévues	<b>722,7</b>
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	<b>25,5</b>
Cotisation visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	<b>10,9</b>
Protection des accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	<b>0,1</b>
	<b>36,5</b>
Moins : Recettes non disponibles	<b>149,4</b>
Coût net du programme pour 2000-2001	<b>609,8</b>

## Section VI : Autres renseignements

### Tableau 6.1 : Lois appliquées par le ministère de la Justice

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)</i>	S.R.C. 1970, ch. A-14
<i>Loi sur la preuve au Canada</i>	L.R., ch. C-5
<i>Loi sur la Convention Canada-Royaume-Uni relative aux jugements en matière civile et commerciale</i>	L.R., ch. C-30
<i>Déclaration canadienne des droits</i>	1960, ch. 44
<i>Loi sur l'arbitrage commercial</i>	L.R., ch. 17 (2 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les contraventions</i>	1992, ch. 47
<i>Loi sur la responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif</i>	L.R., ch. C-50
<i>Loi sur le divorce</i>	L.R., ch. 3 (2 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les biens en déshérence</i>	L.R., ch. E-13
<i>Loi sur l'extradition</i>	L.R., ch. E-23
<i>Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales</i>	L.R., ch. 4 (2 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur la Cour fédérale</i>	L.R., ch. F-7
<i>Loi sur les armes à feu</i>	1995, ch. 39
<i>Loi sur l'enrôlement à l'étranger</i>	L.R., ch. F-28
<i>Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères</i>	L.R., ch. F-29
<i>Loi sur les criminels fugitifs</i>	L.R., ch. F-32
<i>Loi canadienne sur les droits de la personne</i>	L.R., ch. H-6
<i>Loi sur l'identification des criminels</i>	L.R., ch. I-1
<i>Loi sur la Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises</i>	1991, ch. 13
<i>Loi d'interprétation</i>	L.R., ch. I-21
<i>Loi sur les juges</i>	L.R., ch. J-1
<i>Loi sur le ministère de la Justice</i>	L.R., ch. J-2
<i>Loi sur la Commission du droit du Canada</i>	1996, ch. 9
<i>Loi sur le mariage (degrés prohibés)</i>	1990, ch. 46
<i>Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle</i>	L.R., ch. 30 (4 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les langues officielles</i>	L.R., ch. 31 (4 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les secrets officiels</i>	L.R., ch. O-5
<i>Loi de réparation consécutive à une interruption des services postaux</i>	L.R., ch. P-16
<i>Loi canadienne sur les prises</i>	S.R.C. 1970, ch. P-24
<i>Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)</i>	L.R., ch. 40 (3 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les infractions en matière de sécurité</i>	L.R., ch. S-7
<i>Loi sur l'immunité des États</i>	L.R., ch. S-18
<i>Loi sur la révision des lois</i>	L.R., ch. S-20
<i>Loi sur les textes réglementaires</i>	L.R., ch. S-22
<i>Loi sur la Cour suprême</i>	L.R., ch. S-26
<i>Loi sur la Cour canadienne de l'impôt</i>	L.R., ch. T-2

<i>Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères</i>	L.R., ch. 16 (2 <sup>e</sup> suppl.)
<i>Loi sur les jeunes contrevenants</i>	L.R., ch. Y-1

**Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :**

<i>Loi sur l'accès à l'information</i>	L.R., ch. A-1 (président du Conseil du Trésor)
<i>Loi sur les connaissements</i>	L.R., ch. B-5 (ministre des Transports)
<i>Code criminel</i>	L.R., ch. C-46 (Solliciteur général du Canada et ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire)
<i>Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions</i>	L.R., ch. G-2 (ministre de la Défense nationale, ministre des Finances et ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux)
<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	L.R., ch. P-21 (président du Conseil du Trésor)

## **Tableau 6.2 : Références**

### ***Un autre moyen - La médiation en matière de divorce et de séparation (JUS-P-479)***

- renseignements de base au sujet de la médiation en matière de divorce et de séparation.

### ***Comment faire rapatrier votre enfant? (JUS-P-543)***

- renseignements sur la Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants; la publication indique comment la Convention peut aider à obtenir le retour d'un enfant enlevé du Canada et comment présenter une demande.

### ***Les droits des autochtones et la Constitution (JUS-P-276)***

### ***Le système de justice au Canada (JUS-P-645), Le système des tribunaux au Canada (JUS-P-703)***

- à l'intention des étudiants et autres citoyens qui désirent se renseigner sur la nature du système de justice au Canada.

### ***La Loi sur les langues officielles de 1988 (JUS-P-563)***

- un aperçu général de la Loi, ainsi que des explications de base concernant les mesures législatives et autres, l'administration de la justice, les services au public et la langue de travail, la participation des deux groupes linguistiques et la promotion des minorités linguistiques, de même que le traitement des plaintes et l'éventuel recours judiciaire.

### ***Le secret du petit cheval (JUS-P-533)***

- un livre pour enfants qui leur explique qu'ils ne doivent pas se taire s'ils sont victimes d'exploitation sexuelle.

***La violence est inacceptable peu importe la langue (JUS-P-677)***

- pour les femmes immigrantes souffrant de violence dans une relation ou dans une famille.

***Vrai ou Faux? Que dit la Loi sur les jeunes contrevenants (JUS-P-697, jeu questionnaire)***

***État du programme de la Justice (2<sup>e</sup> éd., avril 1997)***

***Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (JUS-P-666, brochure)***

***Engagement de garder la paix (JUS-P-696, brochure)***

***La protection des Canadiens et de leur famille - Mesures visant les délinquants violents à risque élevé (brochure)***

***Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour les enfants (JUS-P-711, dépliant)***

***Pensions alimentaires pour les enfants, Guide des nouvelles lignes directrices (JUS-P-725, publication de 28 pages)***

***La nouvelle loi sur les armes à feu : Tenons-nous-en aux faits! (JUS-P-700, brochure)***

***Projets de règlements sur les armes à feu au Canada (brochure)***

***Autorisations d'acquisition d'armes à feu (JUS-P-626, brochure)***

***Traquer quelqu'un est un crime appelé harcèlement criminel (JUS-P-695, brochure)***

***Si un enfant est victime d'exploitation sexuelle...Les dispositions de la loi (JUS-P-536, brochure)***

**PUBLICATIONS SUR INTERNET**

Les publications suivantes sont disponibles en entier sur le site Web du ministère de la Justice à <http://canada.justice.gc.ca> :

***Budget des dépenses 1999-2000, Partie III - Rapport sur les plans et priorités du ministère de la Justice***

***Budget des dépenses 1998-1999, Partie III - Rapport sur les plans et priorités du ministère de la Justice***

***Budget des dépenses 1998-1999, Partie III - Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1999 du Ministère de la Justice***

***Décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés (6 septembre 1996)***

***Guide des procureurs de la Couronne (édition de janvier 1993)***

***Information et éducation***

***Rapports et analyses***

***Pour des collectivités plus sûres (publication sur la prévention du crime)***

***Documentation relative aux pensions alimentaires pour enfants***

- ***Pensions alimentaires pour enfants - document de travail public***
- ***Les incidences économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants - rapport de recherche***
- ***Les incidences économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants - sommaire***

***Conférences du ministère de la Justice***

***La Justice sur l'autoroute électronique***

***Symposium sur les technologies numériques et le droit d'auteur***

***Rapport sur les communications entre les représentants du ministère de la Justice et les tribunaux - L'Honorable Charles L. Dubin, c.r., LL.D. (septembre 1996)***

***La lutte contre la discrimination - les faits***

***Modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne (mai 1996)***

## Index

### A

Accès à la justice, 34, 40  
Administration, 36, 37  
Armes à feu, 30  
Autochtones, 3, 5, 13, 19, 22, 28, 30, 34, 40  
Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, 34  
Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones, 24, 28, 29

### B

Bureaux régionaux, 12

### C

Charte canadienne des droits et libertés, 5  
Code civil, 13  
*Code criminel*, 5, 19, 21, 24, 28, 31, 35  
Commerce électronique, 29  
Commission canadienne des droits de la personne, 32, 37  
Constitution, 22  
Contributions, 34  
Cour fédérale, 19  
Crimes de guerre, 20, 35

### D

Droit et orientation, 22, 24, 45, 46  
Droit international, 35  
Justice pénale internationale, 35

### E

Enfants, 26, 40, 48

### F

Femmes, 34, 49  
Fonds des poursuites en matière de drogue, 18

### G

Garde et droit de visite, 27

### I

Immigration, 13, 20, 21

### J

Jeunes, 26, 40

### L

La Relève, 39  
Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, 26  
Loi sur les jeunes contrevenants, 26  
*Lois*, 47  
*Code criminel*, 5, 19, 21, 24, 28, 31, 35  
*Loi canadienne sur les droits de la personne*, 24, 32, 40, 50

### M

Mandat, 5

### N

Nations Unies, 35

### P

Paiements de transfert, 34, 45  
Paiements de transfert, 34  
Pensions alimentaires pour enfants, 27, 50  
Prévention du crime, 33  
Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, 34

### R

Règlement des conflits, 15  
Ressources humaines, 39

### S

Secteurs d'activité  
Administration, 36, 37  
Droit et orientation, 22, 24, 45, 46  
Services gouvernementaux au client, 11, 12, 13, 14

Services gouvernementaux au client, 11,  
12, 13, 14  
Services juridiques, 18, 41  
Services juridiques ministériels, 18, 41  
Stratégie nationale sur la sécurité  
communautaire et la prévention du  
crime, 33  
Structure organisationnelle, 6

Subventions, 34, 45

## V

Victimes, 31  
Violence, 19  
Vulgarisation et information juridiques,  
33